

COMMUNE DE MOHON**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 janvier à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 17 janvier 2017 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 20 janvier 2017 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			X
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM	X			
VANDEKERKOVE Marie- Véronique	CM		Pouvoir à DENIS Josiane		
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM		Pouvoir à LALYCAN Claudine		
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			
TOTAL	15	13	02		

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	2	15

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur BLANDEL Alain pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Mme Le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 1/27012017 – RECONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS

- Présentation du deuxième projet
- Choix du projet à retenir
- Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2017
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2017
- Approbation des modalités de financements du projet
- Délibérations à prendre

Madame le Maire distribue au Conseil Municipal les plans des deux projets pour la reconstruction du centre culturel du mille clubs.

Elle fait savoir que suite à la demande du Conseil Municipal lors de sa séance du 22 décembre 2016, le Maître d'œuvre Mme NICOLAS Sandrine a réalisé une deuxième esquisse du futur bâtiment du mille clubs avec la pente de toit orientée vers le sud.

Elle ajoute que :

- l'intérieur du bâtiment est inchangé par rapport au premier projet présenté en séance du 22 décembre 2016.
- Les fenêtres situées au sud sur le 2^{ème} projet sont un peu moins hautes par conséquent un îlot de toit supplémentaire est prévu en raison de la baisse de la clarté.
- le futur bâtiment sera déplacé vers le nord.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations à formuler sur ce deuxième projet.

Après discussion, le vote à bulletin secret est demandé.

Après un vote à bulletin secret qui donne le résultat ci-après, le Conseil Municipal :

- valide le projet numéro 1 (salle avec pente de toit orientée vers le nord) :

9 voix pour (salle avec pente de toit orientée vers le nord)

2 voix pour le projet numéro 2 (salle avec pente de toit orientée vers le sud),

2 voix contre les projets.

et 2 bulletins blancs.

Mme le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. Avis favorable du Conseil Municipal.

Elle présente à l'assemblée les modalités de financement du projet comme suit :

Organismes financeurs	Libellé de la subvention	Critères d'attribution	Taux maximal	Dépense subventionnable
Etat – Préfecture	DETR	En fonction du respect des critères de développement durable	35 à 47 %	300 000 à 450 000 euros
Département – Conseil Départemental	PST	Salles culturelles	35 %	500 000 euros
Etat – Ministère de l'Intérieur	Réserve parlementaire	Travaux de bâtiments	5 300 euros	

Le Conseil Municipal, après délibération, après un vote à main levée :

valide à l'unanimité les demandes de subventions auprès des organismes financeurs (Préfecture, Conseil Départemental et réserve parlementaire) après approbation des modalités de financement du projet telles que présentées.

DELIBERATION N° 2/27012017 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX, ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET AIDE AU SERVICE DES REPAS

- **Résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des prestataires de services**
- **Délibération à prendre**

Madame le Maire fait savoir que la Commission d'Ouverture des plis s'est réunie le 23 janvier 2017 suite à la consultation par procédure adaptée pour un contrat de prestations de services pour les lots suivants :

Lot 1 = ménage dans les bâtiments communaux

Lot 2 = accompagnement scolaire et aide au service des repas.

Mme le Maire propose de retenir l'offre d'ARMOR NETTOYAGE de Caudan pour le lot 1 au prix annuel de 4 005 euros 79 TTC. Contrat d'une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 6 abstentions), retient l'offre d'ARMOR NETTOYAGE pour le lot 1 et autorise le Maire à signer le contrat.

Elle présente ensuite les résultats de la consultation pour le lot 2.

Mme le Maire propose de retenir l'offre d'ARMOR NETTOYAGE de Caudan pour le lot 2 au prix annuel de 4 665 euros 60 (temps réel de 216 heures par an à raison d'1 heure 30 par jour). Contrat d'une durée de 18 mois en raison de la baisse prévisionnelle des effectifs.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour et 2 abstentions), retient l'offre d'ARMOR NETTOYAGE pour le lot 2 et autorise le Maire à signer le contrat.

DELIBERATION N° 3/27012017 – ECOLE PUBLIQUE SUZANNE BOURQUIN A JOSSELIN – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

- **Présentation de la demande du Syndicat scolaire du Pays de Josselin**
- **Délibération à prendre**

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter cette question à l'ordre du jour. Avis favorable du Conseil Municipal.

Elle fait lecture à l'assemblée de la demande du Syndicat scolaire du Pays de Josselin pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique Suzanne BOURQUIN à Josselin pour l'année scolaire 2016 -2017 pour deux enfants domiciliés à MOHON et scolarisés dans cet établissement. Le montant à prendre en charge s'élève à 1 239 euros 04 par enfant soit un coût total de 2 478 euros 08.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande et autorise le Maire à signer la convention.

– Décisions du Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision N° 1/2017 : Passation d'un marché de travaux avec l'entreprise Franck HUBERT pour des travaux de pignon sur l'immeuble appartenant à Mr WEAVER Christopher situé rue du 3 mai 1944 – Montant du marché : 3 090 euros 43 HT.

Décision N° 2/2017 : Conclusion d'un bail avec l'OGEC de l'Ecole Privée de MOHON pour la location du local de la garderie – Bail à compter du 9 janvier 2017 jusqu'au 31 août 2017 pour un montant annuel de 200 euros.

Décision N° 3/2017 : Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété YL 129 situé 8, 10 et 12 rue des Abélias à MOHON.

Décision N° 4/2017 : Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété AB 103 situé 2 rue du tronc à MOHON.

QUESTIONS DIVERSES

Question Numéro 5- Prochaine séance de Conseil Municipal : le vendredi 3 mars 2017 à 20 heures avec notamment l'examen des comptes administratifs 2016, les subventions aux Associations et le renouvellement de la convention avec l'école privée de MOHON.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

1. Reconstruction du centre culturel du mille clubs
2. Contrat de prestations de services pour le ménage dans les bâtiments communaux, l'accompagnement scolaire et l'aide au service des repas.
3. Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Suzanne Bourquin à Josselin.

RECAPITULATIF DES INFORMATIONS DIVERSES

1. Décisions du Maire N° 1 à 4 en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal.

RECAPITULATIF DES QUESTIONS DIVERSES

5. Prochaine séance de Conseil Municipal

Fait et délibéré en mairie

les jour, mois et an susdits,

Délibérations N°1 à 3

Information diverse N° 1

Question diverse N° 5

le 2 février 2017

Signé Le Maire,

Josiane DENIS

NOTA BENE : L'intégralité du procès-verbal de séance figurant sur le registre des délibérations du Conseil Municipal est consultable sur simple demande en mairie.